

Image not found or type unknown



Photo d'événement ou de stars

Par **whynotphoto**, le **21/11/2015** à **01:08**

Bonjour,

J'ai une question sur laquelle j'aimerais avoir des informations sur le droit associé.

Dans quelle mesure les photos ou vidéos prises lors de différents événements public : grève, manifestation, incendit, ou nous voyons de gens de loin ou de prêt sont autorisées ?

Est ce considéré comme public ou information ? est ce que ces clichés peuvent être vendus ?

De la même manière je m'interroge sur les paparazzi qui vendent des photos d'événements ou de stars. Est ce légal ?

En vous remerciant pour ces précisions.

Cdlt